Formulaire de lâcher de tir de FAISAN COMMUN

SAISON 2024-2025

à retourner avant le 10 mars 2024

N° de Territoire (6 chiffres) : |___|___|___|___|___|___|

Société .....

Nom-Prénom .....

Adresse .....

Code Postal + Commune .....

Le territoire référencé ci-dessus déclare prévoir de lâcher pour la campagne de chasse 2024-25:

|____|____|____|____| FAISAN COMMUN.

Conformément au schéma départemental de gestion cynégétique, à compter de la saison 2024-2024, le prélèvement des poules faisanes sur l'ensemble du département est soumis à attribution et marquage.

Vous devrez faire une demande de bracelets dans la case « Poule Faisane » sur votre espace adhérent ou par l'intermédiaire du document papier.

Des bagues « poule faisan » vous seront attribuées à hauteur de 25% de la quantité totale d'oiseaux lâchés.

Le _____/_____/2024

Signature :

Fédération des Chasseurs d'Eure et Loir
12 rue du Château – Chenonville – CS 20003 – 28360 LA BOURDINIERE SAINT LOUP CEDEX
Tél : 02 37 24 04 00 • Fax : 02 37 31 37 96 • e-mail : fdc28@fdc28.fr • http://www.chasseursducentre.fr/fdc28